



LEX



**IGO**  
Institut voor  
Gerechtelijke Opleiding  
**IFJ**  
Institut de Formation  
Judiciaire

Edition périodique:  
**Mai 2025**

## Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

### Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

### Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

### Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

### Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via [redac\\_igo@igo-ifj.be](mailto:redac_igo@igo-ifj.be). Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

## L'IFJ est actif sur X (Twitter) et LinkedIn

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur X (Twitter) et LinkedIn. Par ces canaux, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte X (Twitter) ici : [https://twitter.com/igo\\_ifj](https://twitter.com/igo_ifj)

Vous pouvez suivre notre compte LinkedIn ici : <https://be.linkedin.com/company/igo-ifj>

# Tables des matières

<b>Actualités des hautes juridictions</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Cour européenne des droits de l’homme (CEDH)</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Cour de justice</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Cour constitutionnelle</b> .....	<b>7</b>
<b>Actualités des cours et tribunaux</b> .....	<b>8</b>
<b>Universités – Barreaux – Associations - Autres</b> .....	<b>8</b>
<b>1. Universités</b> .....	<b>8</b>
<b>2. Barreaux</b> .....	<b>9</b>
<b>3. Autres</b> .....	<b>9</b>
<b>Actualités du Parlement</b> .....	<b>9</b>
<b>1. La justice et la Chambre des représentants</b> .....	<b>9</b>
<b>2. Autres législations - liens utiles</b> .....	<b>10</b>
<b>Autres institutions nationales, européennes et internationales</b> .....	<b>11</b>
<b>1. Législation européenne – liens statiques</b> .....	<b>11</b>
<b>Contact</b> .....	<b>11</b>

# Actualités des hautes juridictions

## 1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

### Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

### Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

## 2. Cour de justice ([www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu))

### Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 5 au 9 mai 2025](#)
- [Lettre d'information 12 au 16 mai 2025](#)
- [Lettre d'information 19 au 23 mai 2025](#)
- [Lettre d'information 2 au 6 juin 2025](#)
- [Nieuwsalert 29 april 2025 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 8 mei 2025 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 14 mei 2025 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 27. April – 9. Mai 2025 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 12. – 23. Mai 2025 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 16. Mai – 6. Juni 2025 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 26. Mai – 13. Juni 2025 \(DE\)](#)

## Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-313/23, C-316/23 et C-332/23](#), Arrêt du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – État de droit – Indépendance des juges – Article 19, paragraphe 1, second alinéa, TUE – Protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union – Organe judiciaire compétent pour proposer l'ouverture de procédures disciplinaires contre les magistrats en vue de l'infliction de sanctions disciplinaires – Maintien des fonctions des membres de l'organe judiciaire après la fin de leur mandat – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel – Règlement (UE) 2016/679 – Sécurité des données – Accès d'un organe judiciaire aux données relatives aux comptes bancaires des magistrats et des membres de leur famille – Autorisation juridictionnelle aux fins de la levée du secret bancaire – Juridiction autorisant la levée du secret bancaire – Article 4, point 7 – Notion de "responsable du traitement" – Article 51 – Notion d'"autorité de contrôle"
- [C-536/23](#), Arrêt du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) no 1215/2012 – Compétence en matière d'assurances – Article 11, paragraphe 1, sous b) – Article 13, paragraphe 2 – Action directe intentée par la personne lésée contre l'assureur – Notion de "personne lésée" – Fonctionnaire victime d'un accident de la circulation – Rémunération maintenue durant son incapacité de travail – État membre agissant en tant qu'employeur subrogé dans les droits à réparation de ce fonctionnaire – Compétence de la juridiction du lieu où le demandeur a son domicile – Lieu du siège de l'entité administrative employant ledit fonctionnaire
- [C-63/24](#), Arrêt du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – Politique d'asile – Statut de réfugié ou statut conféré par la protection subsidiaire – Directive 2011/95/UE – Article 12, paragraphe 2, sous b) – Article 18 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Exclusion du statut de réfugié – Causes – Commission d'un crime grave de droit commun en dehors du pays de refuge avant d'être admis comme réfugié – Incidence du fait que la peine a été purgée
- [C-246/24](#), Arrêt du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – Politique étrangère et de sécurité commune – Mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine – Règlement (UE) n° 833/2014 – Article 5 decies, paragraphe 2, sous a) – Interdiction d'exporter des billets de banque libellés en euros – Dérogation en cas d'exportation nécessaire à l'usage personnel – Billets de banque destinés à couvrir des frais médicaux
- [C-135/25 PPU](#), Conclusions du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive (UE) 2016/343 – Article 8 – Droit d'assister à son procès – Information sur la tenue du procès et sur les conséquences d'un défaut de comparution – Impossibilité de localiser la personne poursuivie – Efforts raisonnables déployés par les autorités compétentes – Proportionnalité – Possibilité d'un procès et d'une décision par défaut – Article 9 – Droit à un nouveau procès – Absence de ce droit lorsque l'intéressé se soustrait à l'action de la justice – Article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- [C-790/23](#), Conclusions du 30/4/2025, Renvoi préjudiciel – Politique d'asile – Règlement (UE) no 604/2013 – Critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale – Article 18 – Obligations de l'État membre responsable – Obligations de reprise en charge du demandeur de protection internationale dont la "demande a été rejetée" – Demande introduite dans un État membre qui est soumis au règlement no 604/2013, mais qui n'est

pas lié par les directives 2011/95/UE et 2013/32/UE – Ressortissant d'un pays tiers à l'égard duquel le Royaume de Danemark a retiré la protection temporaire accordée conformément au droit national – Notion de "demande [de protection internationale] rejetée"

- [C-181/23](#), Arrêt du 29/4/2025, Manquement d'État – Article 20 TFUE – Citoyenneté de l'Union – Article 4, paragraphe 3, TUE – Principe de coopération loyale – Principe de confiance mutuelle entre les États membres – Octroi de la nationalité d'un État membre – Rapport particulier de solidarité et de loyauté – Mise en œuvre d'un programme de citoyenneté par investissement – Naturalisation en échange de paiements ou d'investissements prédéterminés – Nature transactionnelle du régime de naturalisation, s'apparentant à une "commercialisation" de la citoyenneté de l'Union
- [C-453/23](#), Arrêt du 19/4/2025, Renvoi préjudiciel – Aides accordées par les États membres – Article 107, paragraphe 1, TFUE – Notion d'"aide d'État" – Sélectivité d'une mesure fiscale – Critères d'appréciation – Détermination du cadre de référence – Impôt foncier – Exonération pour les terrains, bâtiments et constructions faisant partie de l'infrastructure ferroviaire
- [C-521/21](#), Conclusions du 29/4/2024, Renvoi préjudiciel – État de droit – Indépendance de la justice – Article 19, paragraphe 1, TUE – Interdiction pour les juridictions nationales de remettre en cause la légitimité des juridictions et des organes constitutionnels ou de constater ou d'apprécier la légalité de la nomination des juges ou des pouvoirs juridictionnels de ceux-ci – Nécessité de vérification, par un juge saisi d'une demande de récusation d'un juge, du respect de certaines exigences relatives à l'existence d'un tribunal établi préalablement par la loi – Nomination des juges de droit commun – Défaut d'indépendance de la Krajowa Rada Sądownictwa (Conseil national de la magistrature, Pologne) – Droit de recours effectif des candidats à un poste de juge – Juge ne constituant pas un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi – Possibilité d'écarter un juge de la formation de jugement
- [C-530/23](#), Arrêt du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive (UE) 2016/1919 – Aide juridictionnelle – Directive 2013/48/UE – Droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales – Garanties procédurales en faveur des personnes vulnérables – Détermination de la vulnérabilité de ces personnes – Absence de présomption légale – Effet direct – Interrogatoire d'un suspect en l'absence d'un avocat – Admissibilité des preuves obtenues en violation des droits procéduraux
- [C-662/23](#), Arrêt du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Politique d'asile – Directive 2013/32/UE – Article 4, paragraphe 1, et article 31, paragraphe 3, troisième alinéa, sous b) – Procédures d'octroi de la protection internationale – Prolongation par l'autorité responsable de la détermination du délai d'examen de six mois – Grand nombre de demandes de protection internationale introduites simultanément – Notion – Prise en compte d'autres circonstances
- [C-130/24](#), Arrêt du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Citoyenneté de l'Union – Article 20 TFUE – Droit de libre circulation et de libre séjour sur le territoire des États membres – Droit de séjour dérivé d'un ressortissant de pays tiers qui assume la charge d'un enfant mineur ayant le statut de citoyen de l'Union – Relation de dépendance – Nature du droit de séjour dérivé – Moment de sa prise de naissance – Obligation d'obtenir a posteriori un visa dans un pays tiers
- [C-560/23](#), Conclusions du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Règlement (UE) no 604/2013 – Critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale – Article 29, paragraphe 1 – Délai de transfert – Détermination du point de départ du délai de six mois à compter de la décision définitive sur le recours – Prise de connaissance d'une circonstance nouvelle par l'autorité judiciaire devant laquelle est pendant le recours contre la décision de transfert – Réglementation nationale permettant à l'autorité judiciaire de renvoyer pour réexamen la décision de transfert à l'autorité administrative compétente

- [C-135/25 PPU](#), Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive (UE) 2016/343 – Article 8 – Droit d’assister à son procès – Information sur la tenue du procès et sur les conséquences d’un défaut de comparution – Impossibilité de localiser la personne poursuivie nonobstant les efforts raisonnables déployés par les autorités compétentes – Possibilité d’un procès et d’une décision par défaut – Article 9 – Droit à un nouveau procès ou à une autre voie de droit permettant une nouvelle appréciation du fond de l’affaire – Procédure juridictionnelle permettant de déterminer l’existence d’un droit à un nouveau procès – Obligation de célérité
- [C-279/24](#), Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (CE) no 593/2008 – Article 3, paragraphes 1 et 2 – Choix de la loi applicable – Article 6, paragraphes 1 et 2 – Champ d’application – Contrat conclu entre un professionnel et un consommateur résidant dans un autre État membre – Direction de l’activité vers l’État membre dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle après la conclusion du contrat contenant une clause de choix de la loi applicable – Article 6, paragraphe 4, sous a) – Exclusions – Services d’investissement – Directive 93/13/CEE – Clauses abusives
- [C-219/25 PPU](#), Renvoi préjudiciel – Procédure préjudicielle d’urgence – Coopération judiciaire en matière pénale – Extradition vers un État tiers en vue de l’exécution d’une peine privative de liberté – Reconnaissance de la décision d’une juridiction d’un autre État membre sur la demande d’extradition – Citoyenneté de l’Union – Libre circulation des personnes – Charte des droits fondamentaux – Risque sérieux d’être soumis à la torture ou à d’autres peines ou traitements inhumains ou dégradants – Protection juridictionnelle effective – Procès équitable
- [C-581/23 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Concurrence – Ententes – Interdiction – Accords verticaux – Article 101, paragraphe 3, TFUE – Règlement (UE) no 330/2010 – Exemption par catégorie – Article 4, sous b), i) – Restriction caractérisée retirant le bénéfice de cette exemption – Exception – Accords de distribution exclusive – Restriction des ventes actives sur un territoire exclusif – Notion d’“accord” – Concordance des volontés du fournisseur et de ses acheteurs – Preuve – Territoire exclusif alloué à un acheteur – Absence de ventes actives par d’autres acheteurs sur ce territoire
- [C-236/24 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 8/5/2025, Renvoi préjudiciel – Environnement – Directive 2011/92/UE – Évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l’environnement – Projets énumérés à l’annexe II – Détermination des projets devant être soumis à une évaluation des incidences sur l’environnement (vérification préliminaire) – Article 9 bis – Prévention des conflits d’intérêts – Cumul des fonctions de maître d’ouvrage et d’autorité compétente pour procéder à cette détermination – Séparation appropriée entre les fonctions en conflit
- [C-524/23 \(affaire belge\)](#), Manquement d’État – Transposition de la directive (UE) 2016/1164 – Règles pour lutter contre les pratiques d’évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur – Compétence législative de l’Union – Article 115 TFUE – Non-transposition de l’article 8, paragraphe 7, de la directive – Harmonisation minimale – Portée de l’obligation de transposition

## Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Cour d'appel de Bruxelles](#)

Date de la décision de renvoi : 19 février 2025

Date du dépôt : 11 mars 2025

1. L'article 18, paragraphe 1, premier alinéa, deuxième phrase, du règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil, du 5 juin 2019, sur le marché intérieur de l'électricité, doit-il être interprété en ce sens qu'il s'oppose à une règle nationale telle que celle de l'article 4.1.32, § 1, 10°, du décret flamand du 8 mai 2009, portant dispositions générales en matière de politique de l'énergie, qui prévoit que les coûts relatifs à l'exécution des obligations de service public imposées par ou en vertu du décret qui ne sont pas financés au moyen d'impôts, de taxes, de subventions, de contributions ou de redevances sont comptabilisés dans les tarifs ?

2. L'article 18, paragraphe 1, premier alinéa, première phrase, du règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil, du 5 juin 2019, sur le marché intérieur de l'électricité, doit-il être interprété en ce sens qu'il s'oppose à l'adoption par une autorité de régulation d'une méthode de tarification de la distribution d'électricité qui, en ce qui concerne une part significative des coûts des gestionnaires de réseau soumis à une régulation des revenus, utilise une méthode basée sur l'évolution des coûts historiques (qui détermine les revenus par référence aux coûts passés), ou l'application de cette méthode doit-elle être appuyée par un contrôle du niveau des coûts historiques au regard de leur efficacité ?

3. Si la cour d'appel devait, sur la base des réponses données aux questions préjudicielles qui précèdent, conclure que le VREG manque à une ou plusieurs des obligations découlant des dispositions mentionnées dans ces questions, pourrait-elle maintenir temporairement les effets de ce manquement afin d'éviter une insécurité juridique ?

- [Juridiction de renvoi : Cour de cassation](#)

Date de la décision de renvoi : 28 février 2025

Date du dépôt : 17 mars 2025

« Le contrat d'agence commerciale doit-il être considéré comme ayant pris fin, au sens des articles 15, paragraphe 2, et 19 de la directive 86/653/CEE du Conseil, du 18 décembre 1986, relative à la coordination des droits des États membres concernant les agents commerciaux indépendants, au moment de la cessation effective du contrat d'agence commerciale, c'est-à-dire à l'expiration du délai de préavis, ou au moment où l'agent commercial prend connaissance ou pouvait raisonnablement prendre connaissance de la résiliation du contrat d'agence commerciale ? »

### 3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

#### Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 24 avril 2025](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 30 avril 2025](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 15 mai 2025](#)
- [Arrêts Cour constitutionnelle - Rapport annuel 2024](#)

# Actualités des cours et tribunaux

## Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers.

- [186ste editie \(maart - april 2025\) \(NL\)](#)

# Universités – Barreaux – Associations - Autres

## 1. Universités

### Centre de droit privé

- [Les pages n°190 - 8 mai 2025](#)
- [Les pages n°191 - 20 mai 2025](#)

### Université de Liège

- [E-News de l'Université de Liège – Mai 2025](#)

### Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDEM – Avril 2025](#)

## 2. Barreaux

### Barreau d'Anvers

- [Expertengroep - Maandelijkse update - 8 mei 2025 \(NL\)](#)

## 3. Autres

### Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(mei 2025\) \(NL\)](#)

# Actualités du Parlement

## 1. La justice et la Chambre des représentants

### Compte-rendu de la Commission justice

Le « Compte-rendu analytique » est un résumé des débats

- [Compte-rendu intégral de la Commission de la justice \(23 avril 2025\)](#)
- [Compte-rendu analytique de la Commission de la justice \(21 mai 2025\)](#)

## Questions et réponses parlementaires (2<sup>ième</sup> session de la 56<sup>e</sup> législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(27 mars 2025\)](#)
- [Questions et réponses \(1<sup>er</sup> avril 2025\)](#)
- [Exposé d'orientation politique de la ministre de la Justice](#)

## 2. Autres législations - liens utiles

### Nuttige links

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [Iubel => Juportal](#)
- **Important :** En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :
  - [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour, ... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : [bib.noga@minfin.fed.be](mailto:bib.noga@minfin.fed.be)

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque

# Autres institutions nationales, européennes et internationales

## 1. Législation européenne – liens statiques

### Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- **NOUVEAU !** Site internet, banque de données et forum relatif à la coopération judiciaire civile et droit international privé : <https://www.just-be-europe.be/>
- **Appel à tous les magistrats qui traitent des dossiers civils et commerciaux avec des aspects de coopération judiciaire civile et de DIP** : faites usage du réseau belge d'euro-coordonateurs, du site web, de la banque de données et du forum de discussion : <https://www.just-be-europe.be/>

## Contact

### Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via [redac\\_igo@igo-ifj.be](mailto:redac_igo@igo-ifj.be). Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.